

DOMAINE AMIANTE - AVEC MENTION (INITIAL- COMPLEMENT 2 JOURS)



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



14 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 530,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant
programmation au planning
annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM d'auto-évaluation (théoriques et
pratiques) sont à réaliser tout au long
du parcours, exercice à partir de cas
pratique en réalité virtuelle 360°, étude
de plan, corrigés en ligne.

Examen de validation des acquis :

QCM 28 questions (score min à
atteindre 50%)

FORMALISATION

«p»Attestation de formation à remettre
à l'Organisme Certificateur (accrédité
par le Cofrac)«/p»

«p» ! Pour exercer en tant que
diagnostiqueur immobilier, il vous
faudra obtenir la certification de
personne du domaine concerné auprès
cet OC.«/p»

PARTICIPANTS



PUBLIC

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur
immobilier en indépendant ou salarié.



PRÉREQUIS

- soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois
ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un
niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-
secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée
équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment,
dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou
dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel
équivalent ;
- soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les
techniques du bâtiment.
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : Disposer d'un terminal type ordinateur ou PC ou tablette,
d'une connexion internet; caméra et microphone



OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Initiale, conformément à l'arrêté du 1er
juillet 2024, applicable au 1er septembre 2024 dans le domaine AMIANTE avec
mention. Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles
R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique; Maîtriser les méthodes
d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et
produits contenant de l'amiante ; Maîtriser les protocoles d'intervention lors du
repérage; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité; Savoir
élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication
du type de vue (plan, élévation); Savoir formuler et rédiger des conclusions et
des recommandations conformément aux dispositions réglementaires
applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A
et B ; Savoir fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement ; Savoir
rédiger des rapports en langue française. Connaître les normes et les méthodes
de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à
l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels
visés à l'article R. 1334-29-3 du même code, ainsi qu'aux obligations visées à
l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail et à l'estimation
de la quantité de matériaux et produits identifiés comme contenant de



l'amiante visée à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du même code ; Connaître les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.



PROGRAMME

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ; Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans le diagnostic (entre 5 ans et 15 ans), ainsi que dans la formation au métier du diagnostic (min 5 ans).
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)



MOYENS PEDAGOGIQUES

Support papier remis au stagiaire, présentation sur vidéoprojecteur, exposés, cas pratique...Présentation sur vidéoprojecteur de diapositives commentées, exposés, cas pratique, partage d'expérience terrain, schéma dynamique, modèle de rapport, QCM corrigé, Quiz collectif
+ Accès à la plateforme LMS (Learning Management System) et au support digital (24h/7j) - E-learning ouvert durant 1 mois par module comprenant : QCM, vidéo, exercice sur plan ou en VR 360°, support de formation, livret (via l'extranet du stagiaire).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

Les formations en présentielle sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable).

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46



Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 64% (47 participants ont répondu / 27 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

